L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 15 AVRIL 1890.

Avis aux créanciers hypothécaires.

Nouvelle-Orléans, 15 avril 1890.

Les personnes ayant des hypothèques sur des propriétés situées dans le second district, sont prévenues que le 17 mai prochain, je vendrai toutes les propriétés qui n'auront pas encore acquitté les taxes d'Etat pour l'année 1889.

THOMAS DUFFY,
Collecteur de Taxes d'Etat du 2me District.

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Deuxième District.

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de onze heures du matin, SAMEDI, le 17me jour de Mai A. D. 1890, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception de taxes assessées en 1889 y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre 1889, raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de la dite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

ADAM LINA—
Taxe de 1889, montant à............$15
1 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bourgogne Bienville et Rampart, désigné comme partie du lot No dans l'ilet No 9, mesurant 25 pieds 1 pouce de face à la rue Conti sur 49 pieds 4 pouces de profondeur.

AVILA, Vve M. PIO DEL—
Taxe de 1889 montant à............$22 50
2. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Royal, St-Ann et Chartres, désigné comme lot No 21, dans l'ilet No 47, mesurant 28 pieds de face à la rue Dumaine sur 127 pieds de profondeur.

AGUSTI, A.—
Taxe de 1889, montant à............$18
3. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Rampart, Douane et Bourgogne, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 96 mesurant 31 pieds de face à la rue Bienville sur 129 pieds de profondeur.

BAUER, JOHN—
Taxe de 1889, montant à............$13 20
4 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Dumaine, Royale et St Philippe désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 48 mesurant 20 pieds 8 pouces de face à la rue Chartres sur 78 pieds de profondeur.

BLANCK J.—
Taxe de 1889, montant à............$4 35
5. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Orléans, Galvez, Miro et Ste-Anne, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 83, mesurant 30 pieds de face à la rue Orléans sur 79 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Orléans et Galvez.

BARTHELEMY, A. L.—
Taxe de 1889, montant à............$4 05
6. Cinq lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Rendon, Lopez et St-Philippe, désignés comme lots 1 à 5 dans l'ilet No 4 3 mesurant 150 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Ursulines et Rendon.

BARTHELEMY, A. L.—
Taxe de 1889, montant à............$1 35
7. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Rendon, Ursulines et Gayoso, désigné comme partie du lot No 8 dans l'ilet No. 433, mesurant 150 pieds de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues St-Philippe et Rendon.

BARTHELEMY, A. L.—
Taxe de 1889, montant à............$1 35
8 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Lopez, St Philippe et Ursulines, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 433 mesurant 29 pieds de face à la rue Rendon sur 154 pieds de profondeur.

BEAUFORT, M. et Mme T.—
Taxe de 1889, montant à............$13 50
9. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Royale, Bourbon et St-Pierre, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 64, mesurant 30 pieds de face à la rue Toulouse sur 80 pieds de profondeur.

BERGAMINI DAVID, L.—
Taxe de 1889............$15
10. Vingt lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Canal, Alexander, Murat et Douane, désignés comme de 5 à 24 dans l'ilet No 580, mesurant 104 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Canal, 316 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Douane, 312 pieds 11 pouces de face à la rue Alexander, formant l'encoignure des rues Canal et Murat et l'encoignure des rues Douane et Alexander.

BERGAMINI, DAVID L.—
Taxe de 1889, montant à............$2 25
11 Quatorze lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, bornés par les rues Douane, St-Patrick, Bienville et Canal, désignés comme 14 lots dans l'ilet No 612, mesurant 39 pieds de face à la rue Douane sur 188 pieds de profondeur.

BEAULIEU JOSEPH—
Taxe de 1889, montant à............$6 00
12. Quatre lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par l'avenue Hagan, les rues Conti, Marais et Gran[illegible] Route St-Jean et l'avenue Washington, désignés comme lots Nos 1, 4, dans les [illegible] lots Nos 436, 440, et 67, le lot No 1 mesurant 72 pieds 10 pouces de face à l'avenue Washington sur 67 pieds 10 pouces de profondeur sur une ligne et 6 pieds 10 pouces 3 lignes sur l'autre ligne, et les lots Nos 2 et 4 mesurant 90 pieds de face à l'avenue Washington et 80 pieds 5 pouces 3 lignes de face sur l'autre ligne, et 18 pieds 9 pouces 3 lignes sur l'autre ligne.

BERTONNIERE, JOS. H.—
Taxe de 1889, montant à............$0 90
13 Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Olympia, Murat, St Louis et Conti, désignés comme lots Nos 11 et 12 dans l'ilet No. 594, mesurant 60 pieds de face à la rue Olympia sur 150 pieds de profondeur.

BERTONNIERE, JOS. H.—
Taxe de 1889, montant à............$3 60
14 Dix lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Murat, Olympia et St-Louis, désignés comme lots Nos 15 à 24 dans l'ilet No 594; les lots Nos 15 à 22 mesurant 240 pieds de face à la rue Conti sur 111 pieds 5 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Conti et Murat, et les lots Nos 23 et 24 mesurant 60 pieds de face à la rue Murat sur 150 pieds de profondeur.

BERTONNIERE, LOUIS A. et J. H.—
Taxe de 1889, montant à............$2 25
15. Dix lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, St-Patrick, Olympia et St Louis, désignés comme dix lots dans l'ilet No 601, mesurant 300 pieds de face à la rue Conti sur 111 pieds 5 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Conti et St-Patrick et l'encoignure des rues Conti et Olympia.

BERTONNIERE, J. H et A.—
Taxe de 1889, montant à............$4 50
16 Un ilet de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Olympia, St-Patrick, St-Louis et Toulouse, désigné comme 22 lots, dans l'ilet No 602.

BERGERON, CHARLES—
Taxe de 1889, montant à............$7 70
17. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, St-Pierre, Rocheblave et Promenade Carondelet, désigné comme lot No 11, dans l'ilet No 326 mesurant 20 pieds de face à la rue Derbigny sur 150 pieds de profondeur.

BENNERS Mme RUDOLPH H.—
Taxe de 1889, montant à............$2 70
18. Quatorze lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Salomon, St-David, Conti et St-Louis, désignés comme lots Nos 11 à 24, dans l'ilet No 5 5; les lots Nos 11 et 12 mesurant 60 pieds de face à la rue Salomon sur 149 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur; le lot No 13 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Louis sur 107 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur formant l'encoignure des rues St-Louis et Salomon; les lots Nos 14 à 21 mesurant 251 pieds de face à la rue St-Louis sur 104 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur; le No 22 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Louis sur 103 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Louis et St-David; les lots Nos 23 et 24 mesurant 60 pieds de face à la rue St David sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

BROYARD P.—
Taxe de 1889, montant à............$2 10
19. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Miro, Galvez et Dumaine, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 284, mesurant 66 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 161 pieds 4 pouces de profondeur sur une ligne et 161 pieds 7 pouces sur l'autre ligne.

BURCHFIELD, SAMUEL—
Taxe de 1889, montant à............$12 00
23 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par l'avenue Bienville et les rues Johnson, Galvez et Douane désigné comme lot No 17 dans l'ilet No 274, mesurant 28 pieds de face à l'avenue Bienville sur 160 pieds de profondeur.

BURCHFIELD, SAMUEL—
Taxe de 1889, montant à............$1 80
24 Cinq lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clark, Genois, Toulouse et St-Louis, désignés comme 5 lots dans l'ilet No 474, formant l'encoignure des rues St-Louis et Genois.

BRUSTIER, Mme D.—
Taxe de 1889, montant à............$4 20
25 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Orléans, Johnson, Galvez et Ste-Anne, désigné comme lot No. 12 dans l'ilet No 268, mesurant 20 pieds de face à la rue Orléans sur 70 pieds de profondeur.

CLARKE JOHN H.—
Taxe de 1889, montant à............$12 00
26. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Claiborne, Robertson, Quartier et le Chemin du Bayou, désigné comme lot No 4 dans l'ilet Nos 200. 01, mesurant 30 pieds de face à la rue Esplanade sur 127 pieds 10 pouces 1 lignes de profondeur.

CLAUCHON, THERESE—
Taxe de 1889, montant à............$4 35
28. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Rocheblave, Ste-Anne et St-Philippe, désigné comme lot No dans l'ilet No. 322, mesurant 37 pieds de face à la rue Dumaine sur 175 pieds de profondeur.

CHAGNAU, RAOUL—
Taxe de 1889, montant à............$2 70
29. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Bayou St-Jean et les rues St-Philippe et Dumaine, désigné comme lot No dans l'ilet No 459, mesurant 1 2 pieds de face au Bayou St-Jean sur une profondeur de 109 pieds sur une ligne et 97 pieds sur l'autre ligne et 54 pieds dans le fond.

CASTANEDO Vve J. A.—
Taxe de 1889, montant à............$3 60
31 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Ursulines et Hôpital désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 292, mesurant 30 pieds de face à la rue Tonti sur 90 pieds de profondeur.

CANTRELLE, Mme JOSEPH A.—
Taxe de 1889, montant à............$23 10
32. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Quartier et Hôpital désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 82; une partie du lot No 7 mesurant pieds 1 pouces de face à la rue Dauphine sur 9 pieds de profondeur à l'autre partie mesurant 42 pieds pouces de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces et lignes de profondeur et formant l'encoignure des rues Dauphine et Quartier.

CALDERON, Vve RAMON—
Taxe de 1889, montant à............$4 00
33. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais, Ursulines et le Chemin du Bayou, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No 171, mesurant 20 pieds de face à la rue Villeré sur 68 pieds de profondeur sur une ligne 73 pieds 6 pouces sur l'autre et 31 pieds 9 pouces dans le fond.

ST. VINCENT BUILDING & HOMESTEAD ASSOCIATION—
Taxe de 1889, montant à............$3 6
34. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Bienville, les rues Johnson, Galvez et Conti, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 274, mesurant 28 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à l'avenue Bienville sur 125 pieds de profondeur formant l'encoignure de l'avenue Bienville et de la rue Johnson.

CHRISTESON, L. H.—
Taxe de 1889, montant à............$16 20
35. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Douane et Villeré, désigné comme lot No 17 dans l'ilet No 158, mesurant 18 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Marais sur 165 pieds de profondeur.

CHRISTESON, L. H.—
Taxe de 1889 montant à............$12
36. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Douane et Villeré, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 158 mesurant 18 pieds 9 pouces 8 lignes de face à la rue Marais sur 128 pieds de profondeur.

CONSOLIDATED SELTZER & BOTTLING CO.—
Taxe de 1889, montant à............$15
37. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bourbon Royale et St-Louis désigné comme lot No 23, dans l'ilet No 63, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Conti sur 156 pieds 4 lignes de profondeur.

COUSIN, ALBERT—
Taxe de 1889, montant à............$1 20
38 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Conti, Rocheblave, Dorgenois et l'avenue Bienville, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 329, mesurant 27 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de 150 pieds 4 pouces 5 lignes sur un côté et de 159 pieds 7 lignes de l'autre côté, et de 30 pieds 11 pouces 1 ligne dans le fond.

COUSIN, MARIANNE—
Taxe de 1889, montant à............$5 40
39 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Bienville et les rues Conti, Rocheblave et Dorgenois, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 329, mesurant 31 pieds de face à l'avenue Bienville sur 150 pieds 5 pouces de profondeur.

COMES, JOSEPH E.—
Taxe de 1889 montant à............$18 00
40 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Royale, Bourbon et St-Anne, désigné comme lot No. 12 dans l'ilet No 58 mesurant 32 pieds de face à la rue Dumaine sur 60 pieds de profondeur.

CONWAY, Vve BRIDGET—
Taxe de 1889, montant à............$9 00
41. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Prieur, Johnson et Ste-Anne désigné comme lot No 15 ou D dans l'ilet No 254, mesurant 22 pieds 9 pouces de face à la rue Dumaine sur 110 pieds de profondeur.

CONWAY, Vve BRIDGET—
Taxe de 1889 montant à............$15 00
42 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Prieur, Johnson et Ste Anne, désigné comme lot A ou partie du lot No 17 dans l'ilet No 254 mesurant 33 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine sur 110 pieds de profondeur.

CONWAY, WILLIAM—
Taxe de 1889 montant à............$1 20
43 Cinq lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gayoso, Dupré, Bellechasse, Dumaine et St-Philippe, désignés comme lots Nos 6 à 9 et 12 dans l'ilet No 388. le lot No 6 mesurant 18 pieds 3 pouces de face à la rue Gayoso sur une profondeur de 65 pieds 10 pouces 6 lignes sur une ligne et 105 pieds 8 pouces sur l'autre ligne, et 94 pieds 5 [illegible] dans le fond, formant l'encoignure des rues Gayoso et Bellechasse; les lots Nos 7 à 9 mesurant 3 [illegible] 2 pouces 7 lignes de face à [illegible] sur une profondeur de 81 [illegible] et le lot No 12 mesurant 1 pied 5 pouces 6 lignes de face à la rue St Philippe sur 100 pieds [illegible] formant l'encoignure des rues St Philippe et Dupré.

COATES WILLIAM J. et M.—
Taxe de 1889, montant à............$10 80
44 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Dumaine et St-Philippe, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 313, mesurant 29 pieds 2 pouces de face à la rue Rocheblave sur 95 pieds 8 pouces de profondeur.

COTHELL, ROBERT—
Taxe de 1889, montant à............$3 00
45 Trois lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet et les rues Johnson, Galvez et St-Louis désignés comme lots Nos 2, 3 et 4 dans l'ilet No 271, mesurant 84 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 76 pieds de profondeur.

CULL, Vve CATHERINE—
Taxe de 1889, montant à............$7 20
46 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Marais, Douane et Bienville, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 156, mesurant 30 pieds 9 pouces 2 1/2 lignes de face à la rue Liberté sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

CULL, Vve CATHERINE—
Taxe de 1889, montant à............$15
47. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Villeré, Canal et Marais, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 158 mesurant 21 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Douane sur 114 pieds de profondeur formant l'encoignure des rues Douane et Villeré.

CULL, Vve CATHERINE—
Taxe de 1889, montant à............$30
48 Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Douane, Villeré, Robertson et Bienville, désigné comme lots Nos 22 et 23 dans l'ilet No 186; le lot No 22 mesurant 24 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Douane sur 12 pieds 6 pouces de profondeur; lot No. 23 mesurant 31 pieds 4 lignes de face à la rue Douane sur 100 pieds de profondeur.

CULL, Vve CATHERINE—
Taxe de 1889 montant à............$16 80
49 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Villeré, Robertson et Bienville, désigné comme lot No 18, dans l'ilet No 186, mesurant 25 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Douane sur 104 pieds 9 pouces de profondeur.

CULL, Vve CATHERINE—
Taxe de 1889, montant à............$18 00
50. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Villeré Bienville et Robertson, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 186, mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Douane sur 100 pieds de profondeur formant l'encoignure des rues Douane et Villeré.

D'AQUIN, Vve FRANÇOIS A.—
Taxe de 1889, montant à............$7 20
51. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Roman, Canal, Douane et Derbigny désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 217 mesurant 25 pieds de face à la rue Roman sur 118 pieds 6 pouces de profondeur.

DAVEZAC, Vve D.—
Taxe de 1889, montant à............$1 80
53. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, St Pierre et la Promenade Carondelet désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 208 mesurant 30 pieds de face à la rue Tonti sur 78 pieds de profondeur.

DAVIS, Mme —
Taxe de 1889 montant à............$3 60
54. Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad Ste-Anne et Dumaine, désignés comme lots Nos 24 et 25 dans l'ilet No 340, mesurant chaque 31 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Dorgenois sur 187 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

DEVER FLISHA T.—
Taxe de 1889, montant à............$1 20
56 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lopez, Salcedo, Douane et Canal, désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 422, mesurant 25 pieds de face à la rue Lopez sur 101 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur.

DEVER, ELISHA T.—
Taxe de 1889, montant à............$0 45
57 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lopez, Salcedo, Douane et Canal, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 422, mesurant 25 pieds de face à la rue Lopez sur 101 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur.

DREES, HERMAN—
Taxe de 1889, montant à............$24 00
58 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Chartres, Décatur et St-Louis, désigné comme lot No 20 dans l'ilet No 27, mesurant 42 pieds de face à la rue Toulouse sur 127 pieds de profondeur.

DESPEAUX MME. MARIE—
Taxe de 1889, montant à............$6
60 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Marais, Villeré et St Anne désigné comme lot No 3, dans l'ilet No 187 mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Orléans sur 70 pieds de profondeur.

DEMBRUM, A. B.—
Taxe de 1889 montant à............90c
61 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Bayou St-Jean, l'avenue Hagan et les rues St-Anne et Dumaine, désigné comme lot No — dans l'ilet No 462 mesurant 30 pieds de face au Bayou St-Jean sur 127 pieds sur une ligne et 67 pieds sur l'autre ligne de profondeur.

DEMBRUM A B—
Taxe de 1889 montant à............$1 9
62 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par l'avenue Hagan, le Bayou St-Jean, l'avenue Hagan et les rues Ste-Anne, désigné comme lot No — dans l'ilet No 462 mesurant 60 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 115 pieds sur une ligne et 160 pieds sur l'autre ligne, formant l'encoignure de la rue Dumaine et du Bayou St-Jean.

DEMBRUM, A. B.—
Taxe de 1889, montant à............$2 25
63. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine et Ste-Anne, l'avenue Hagan et le Bayou St Jean désigné comme lot No — dans l'ilet No 462 mesurant 90 pieds de face à la rue Dumaine sur 168 pieds de profondeur.

DEVELLE, ERNEST—
Taxe de 1889 montant à............$10 80
64. Deux lots de terre dans le 2me dist de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Dorgenois, Broad et Hôpital, désignés comme lots Nos 11 et 12 dans l'ilet No 344, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 156 pieds 11 pouces 2 lignes sur une ligne et 157 pieds 1 pouce sur l'autre ligne.

DINTRANS, Vve JOSEPHINE—
Taxe de 1889 montant à............$1 20
65 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Galvez, Quartier et Johnson, désigné comme lot No. 8 dans l'ilet No 263, mesurant 32 pieds de face à la rue Hôpital sur 86 pieds de profondeur.

DOWLING, WILLIAM—
Taxe de 1889, montant à............$1 20
66 Onze lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Toulouse, la Promenade Carondelet et les rues Salcedo et Gayoso désignés comme lots No 1 à 11 dans l'ilet No 402 mesurant chaque 31 pieds 7 pouces de face à la Promenade Carondelet sur 107 pieds de profondeur sur une ligne et 104 pieds sur l'autre, formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Gayoso et l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Salcedo.

DUFOUR, ALBERT—
Taxe de 1889, montant à............$33
67. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Bourbon, Conti et Royale, désigné comme lot No 23 dans l'ilet No 64, mesurant 32 pieds 1 ligne de face à la rue Bienville sur 113 pieds de profondeur.

DURAND, JAMES—
Taxe de 1889, montant à............$9 60
68 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Basin, Bienville, Douane et Franklin, désigné comme lot No. 2 dans l'ilet No 124, mesurant 1 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Basin sur 63 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

DUTHU, LOUIS—
Taxe de 1889, montant à............$7 20
69 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Bienville Conti et Liberté, désigné comme lot No. 3 dans l'ilet No 130, mesurant 35 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Franklin sur 58 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur.

DUPONT, BENJAMIN—
Taxe de 1889, montant à............$4 50
70 Trois lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet et les rues Gayoso, Salcedo et Conti, désignés comme 3 lots dans l'ilet No. 401, mesurant 93 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 175 pieds de profondeur sur une ligne et 163 pieds de profondeur sur l'autre ligne formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Gayoso.

DUCOURS, MME M. T.—
Taxe de 1889, montant à............$48
71. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Ste-Anne, Royale et Dumaine, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No 47, mesurant 64 pieds 5 pouces de face à la rue Chartres sur 115 pieds 4 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Chartres et Ste-Anne.

DUCOURS, MME M. T.—
Taxe de 1889, montant à............$90
72. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Décatur, Chartres, Ursulines et St-Philippe, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 20, mesurant 35 pieds de face à la rue Décatur sur 93 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Décatur et St-Philippe.

DUMESTRE, LAURENT—
Taxe de 1889, montant à............$12
73. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Royale et Chartres, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 48, mesurant 40 pieds de face à la rue St-Philippe sur 127 pieds de profondeur.

DUTREY, F—
Taxe de 1889, montant à............$6
74. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Robertson, Ursulines et le Chemin du Bayou, désigné comme lot No 4, dans l'ilet No 176, mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Villeré sur 68 pieds de profondeur et 30 pieds dans le fond.

EGAN, Mlle BRIDGET—
Taxe de 1889, montant à............$7 50
76. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Villeré, Marais et Canal désigné comme partie du lot No 5 dans l'ilet No 159, mesurant 19 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue Douane sur 114 pieds de profondeur.

EGAN, Mlle BRIDGET—
Taxe de 1889, montant à............$18 00
77 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Marais, Villeré et Bienville, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 159, mesurant 30 pieds de face à la rue Douane sur 70 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Douane et Marais.

EGAN, Mlle BRIDGET—
Taxe de 1889, montant à............$27 00
78 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné dar les rues Douane, Robertson, Bienville et Villere, désigné comme lot No 17 dans l'ilet No 186, mesurant 63 pieds 8 pouces 10 lignes de face à la rue Douane sur 103 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Douane et Robertson.

EGAN, Mlle BRIDGET—
Taxe de 1889, montant à............$7 20
79 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Douane, Villeré, Robertson et Canal, désigné comme lot No. 2 dans l'ilet No 187, mesurant 25 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Douane sur 114 pieds de profondeur.

EGAN, Mlle BRIDGET—
Taxe de 1889, montant à............$12 00
80. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Villeré Robertson et Canal, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 187, mesurant 42 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Douane sur 114 pieds de profondeur.

EGAN, Mlle BRIDGET—
Taxe de 1889, montant à............75c
81 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Bienville, les rues Dorgenois, Broad et Douane désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 333, mesurant 29 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Bienville sur 130 pieds de profondeur.

EGAN PATRICK—
Taxe de 1889, montant à............$3 60
82. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Villeré, Douane, Bienville et Marais, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 159 mesurant 32 pieds de face à la rue Villeré sur 64 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur.

ETERNOD, EUGENE—
Taxe de 1889, montant à............$10 80
83. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Conti, Chartres, Décatur et Bienville, désigné comme partie du lot No 15 dans l'ilet No 2, mesurant 20 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Conti sur 63 pieds 9 lignes de profondeur.

ELCHINGER, SUCC. DE CHARLES—
Taxe de 1889 montant à............$3
84. Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Jean, Waltz, Dupré et l'avenue Washington, désignés comme lots Nos 13 et 14 dans l'ilet No 379, mesurant chaque 22 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue St-Jean sur 128 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur.

FALL, NATHAN M.—
Taxe de 1889 montant à............$1 20
85. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Florida, Esplanade, la rive droite du Bayou St-Jean et la route St-Jean, désigné comme lot No — dans l'ilet No 438 et 439 [illegible] mesurant 88 pieds de face à la rue Florida sur 113 pieds de profondeur.

FRECHOU, NARCISSE—
Taxe de 1889, montant à............$8 10
86. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Rocheblave, Tonti et St-Philippe, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 313, mesurant 38 pieds de face à la rue Dumaine sur 87 pieds de profondeur.

FRECHOU NARCISSE—
Taxe de 1889, montant à............$18 00
87. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue St Claude la Promenade Carondelet, les rues St-Pierre et Basin, désigné comme lot No — dans l'ilet No 116, mesurant 53 pieds de face à la rue St Claude sur 74 pieds de profondeur, formant l'encoignure de la rue St Claude et de la Promenade Carondelet.

FRECHOU, NARCISSE—
Taxe de 1889 montant à............$1 80
88. Neuf lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Dupré, Bellechasse, Gayoso et St-Philippe, désignés comme lots Nos 18 à 26 dans l'ilet No 388, mesurant chaque 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur; les lots No 18 formant l'encoignure des rues Dumaine et Dupré, et le lot No 26 formant l'encoignure des rues Dumaine et Gayoso.

FORSCHLER, HENRY—
Taxe de 1889, montant à............$7 20
89. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Miro, Tonti et Hôpital, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 291 mesurant 30 pieds de face à la rue Quartier sur 125 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Quartier et Miro.

FORSCHLER, HENRY—
Taxe de 1889, montant à............$3 60
90 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Miro, Tonti et Hôpital désigné comme lot No. 5 dans l'ilet No. 291 mesurant 30 pieds de face à la rue Quartier sur 125 pieds de profondeur.

GAMET, SUC. D'EMILE et SUC. de JOHN PUISSEGUR—
Taxe de 1889, montant à............$7 20
93 Un morceau de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, s'étendant depuis le Nouveau Chemin de la Métairie à une ligne près de l'av. nue Taylor, entre les rues St Louis et Milne, désigné comme lots Nos. 71 à 120.

GAMET & PUISSEGUR—
Taxe de 1889, montant à............$1 50
94 Un morceau de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Canal d'Orléans, la rue St-Louis et les avenues Monroe et Taylor, désigné comme 16 lots derrière le City Park.

GAMET, SUC DE et SUC DE PUISSEGUR—
Taxe de 1889 montant à............$4 50
95 Un morceau de terre ou une portion de terre irrégulière située dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, entre le Chemin Public et le Bayou St-Jean, au dessus du pont et au pied de la rue Esplanade sur le côté nord ou nord-ouest du Bayou et marqué "Ship Yard" sur le plan de L. A. Pilié, voyer, daté le 14 mai 1884 et s'étendant du pilier en briques nord du pont de 75 pieds à un piquet du bord du Chemin Public de là le long du bord du Chemin 245 pieds à un piquet d'où la dite ligne est tangente à la courbe du Bayou de là le long de la rive du Bayou à ses 296 pieds du point de départ.

GENELLA, C.—
Taxe de 1889, montant à............$74
96 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Bienville, le Passage de la Bourse, les rues Douane et Royale, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 35, mesurant 25 pieds 7 pouces de face à la rue Bienville sur 127 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur.

GENELLA, Mme M L.—
Taxe de 1889, montant à............$3 60
97. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Conti, Bienville et Franklin, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 130 mesurant 24 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Liberté sur 90 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur.

GIRARDEY, Mme E.—
Taxe de 1889, montant à............$1 70
98 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Conti et l'avenue Bienville, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 306, mesurant 34 pieds de face à la rue Rocheblave sur 110 pieds de profondeur.

GIRARDEY, Mme C. E.—
Taxe de 1889, montant à............$1 20
99 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Conti et l'avenue Bienville, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 306, mesurant 32 pieds de face à la rue Rocheblave sur 110 pieds de profondeur.

GIRARDEY, Mme C. E.—
Taxe de 1889, montant à............$30 00
100 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Jefferson, Décatur et Décatur, désigné comme lot No. 8 dans l'ilet No 25, mesurant 59 pieds de face à la rue Chartres sur 79 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Chartres et Jefferson.

GIRARDEY, Mme C. E.—
Taxe de 1889, montant à............$10 80
101 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Ste Anne, Dumaine et Robertson, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 196, mesurant 30 pieds de face à la rue Claiborne sur 127 pieds de profondeur.

GODEFROY, Mlle M. CLOTHILDE—
Taxe de 1889, montant à............$3 00
104 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Dorgenois, Broad et Ursulines, désigné comme partie du lot No 8 dans l'ilet No 343, mesurant 29 pieds de face à la rue Hôpital sur 118 pieds 6 pouces de profondeur.

GODEFROY, Mlle C.—
Taxe de 1889, montant à............60c
103 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dupré, White, Bellechasse et Ursulines, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 376, mesurant 32 pieds de face à la rue Dupré sur 127 pieds de profondeur sur une ligne et 117 pieds sur l'autre ligne.

GODEFROY, Mlle C.—
Taxe de 1889, montant à............45c
104. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bellechasse, White, Dupré et Ursulines, désigné comme lot No. 15 dans l'ilet No 376 mesurant 101 pieds de face à la rue Bellechasse sur 60 pieds de profondeur sur une ligne. 14 pieds sur l'autre ligne et 90 pieds dans le fond.

HATTIER, HENRY J.—
Taxe de 1889, montant à............$15 00
105 Trois lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Dorgenois, Broad et St Philippe, désignés comme lots Nos 15, 16, et 17 dans l'ilet No 342, mesurant chaque 31 pieds 1 pouce de face à la rue Ursulines sur 147 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

HEIDEMANN, HENRY—
Taxe de 1889, montant à............$30
106. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Canal, Dorgenois, Broad et Douane, désigné comme lot No. 1 dans l'ilet, No. 332, mesurant 90 pieds de face à la rue Canal sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Canal et Dorgenois.

HEIDEMANN, HENRY—
Taxe de 1889, montant à............$9 00
107 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par la rue Canal, Broad, Dorgenois et Douane, désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 332 mesurant 87 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Canal sur 100 pieds de profondeur sur une ligne 108 pieds sur l'autre ligne et 50 pieds dans le fond.

HEIDEMANN, HENRY—
Taxe de 1889, montant à............$1 35
108 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Canal, Broad et Douane, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 33., mesurant 38 pieds de face à la rue Dorgenois sur 127 pieds de profondeur sur une ligne. 140 pieds 6 pouces 6 lignes sur l'autre ligne et 40 pieds dans le fond.

HEARSEY, Mme HENRY J.—
Taxe de 1889, montant à............$3 30
109 Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Broad, Dorgenois, Dumaine et St-Philippe, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'ilet No 341 mesurant chaque 29 pieds 8 pouces 1 ligne de face à la rue Broad sur 127 pieds 9 pouces de profondeur.

HEARSEY, Mme HENRY J.—
Taxe de 1889, montant à............30c
110 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dorgenois, Broad et Dumaine, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 341 mesurant 31 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue St-Philippe sur 77 pieds de profondeur.

HEARSEY, Mme HENRY J.—
Taxe de 1889, montant à............$3 30
111. Deux lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Broad, Dorgenois et Dumaine désignés comme lots Nos 13 et 14 dans l'ilet No 341, mesurant chaque 31 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue St Philippe sur 100 pieds de profondeur.

HEARSEY, Mme HENRY J.—
Taxe de 1889, montant à............$12 00
112. Deux lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Broad, Dumaine et St-Philippe, désignés comme lots Nos 19 et 20 dans l'ilet No 341 mesurant 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Dorgenois sur 187 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

HOYLE, SUC. de REBECCA F., Vve de JOHN M. HOYLE—
Taxe de 1889, montant à............$30 0
113 Quatre lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Canal, Dorgenois, Broad et Douane, désignés comme lots Nos 19 à 22 dans l'ilet No 332, le lot No 19 mesurant 8 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Canal, sur 161 pieds 9 pouces de profondeur sur une ligne 156 pieds 5 pouces sur l'autre ligne et 50 pieds 6 lignes dans le fond; et les lots Nos 20, 21 et 22 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Canal sur 156 pieds 5 pouces de profondeur.

HOSMER, ARSENA L.—
Taxe de 1889, montant à............$18 00
114 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Remparts, Toulouse, St-Louis et Basin, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 118 mesurant 48 pieds de face à la rue Remparts sur 87 pieds de profondeur.

HORNBERGER, FRITZ—
Taxe de 1889, montant à............$3 75
115 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Dumaine et St-Philippe, désigné comme lot No. 10 dans l'ilet No 313, mesurant 58 pieds 4 pouces de face à la rue Rocheblave sur 100 pieds de profondeur.

HORNBERGER FRITZ—
Taxe de 1889, montant à............$3 40
116. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Rocheblave, St Philippe et Tonti, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 313, mesurant 25 pieds de face à la rue Dumaine sur 87 pieds de profondeur formant l'encoignure des rues Dumaine et Rocheblave.

HUMBRECHT, MATHIAS—
Taxe de 1889, montant à............$2 10
117. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la Promenade Carondelet les rues Broad, Dorgenois et Toulouse, désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 348, mesurant 31 pieds 9 pouces et 1 lignes de face à la Promenade Carondelet sur 70 pieds de profondeur.

HUET, Mme M. L. C.—
Taxe de 1889, montant à............$7 20
118. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Derbigny, Roman et St-Philippe, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 227, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur 37 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues Ursulines et Derbigny.

JORDA, JEROMINO—
Taxe de 1889, montant à............$90
119. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Front Canal Peters et Crossman, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 1, mesurant 23 pieds de face à la rue Front sur 90 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Canal et Front.

JOHNSON, Vve JEROME, FEMME de WM. JOHNSON—
Taxe de 1889, montant à............$28 70
120. Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans borné par les rues Canal, Roman, Derbigny et Douane, désignés comme lots Nos 4 et 5 dans l'ilet No 217, mesurant chacune 27 pieds de face à la rue Canal sur 131 pieds 8 pouces de profondeur.

JONES, SUSAN B. et SERENE—
Taxe de 1889, montant à............$12 00
125. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Toulouse, St-Louis et Basin, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 119, mesurant 23 pieds de face à la rue Remparts sur 67 pieds 4 pouces de profondeur.

JONES, SUSAN B. et SERENE—
Taxe de 1889, montant à............$9 00
126. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Remparts, Toulouse et St Louis, désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 118, mesurant 69 pieds de face à la rue Bassin sur 60 pieds de profondeur.

KERNAGHAN, WILLIAM A.—
Taxe de 1889, montant à............45c
127. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Douane, Canal et l'avenue Hagan, designé comme lot No 19 dans l'ilet No 452, mesurant 24 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Rendon sur 153 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur.

KERNAGHAN, WILLIAM A.—
Taxe de 1889, montant à............$1 80
128. Six lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Rendon, Canal et l'avenue Hagan, désignés comme lots Nos 19 à 24 dans l'ilet No 452 mesurant 95 pieds 6 pouces de face à la rue Douane sur 10 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Douane et Rendon.

KEE, SUC. de ROBERT J.—
Taxe de 1889, montant à............$3 60
129. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Esplanade, Quartier, Robertson et Chemin du Bayou, désigné comme partie du lot No 7 dans les ilets Nos 200 et 201, mesurant 72 pieds de face à la rue Claiborne sur 24 pieds de profondeur sur une ligne et 18 pieds sur l'autre ligne.

KIRN, L. T.—
Taxe de 1889, montant à............$9 00
130. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Tonti, Rocheblave et St-Philippe, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 314, mesurant 38 pieds 11 pouces de face à la rue Ursulines sur 88 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne et 88 pieds 2 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne. formant l'encoignure des rues Ursulines et Rocheblave.

LLADO, SUC. de JOSEPH—
Taxe de 1889 montant à............$36 00
131 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Dumaine, Ste-Anne et Royale, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 47 mesurant 39 pieds de face à la rue Chartres sur 180 pieds de profondeur.

LLADO, SUC. de JOSEPH—
Taxe de 1889, montant à............$4 80
132 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Roman, Derbigny et St-Philippe, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 226, mesurant 42 pieds 5 pouces de face à la rue Dumaine sur 124 pieds 8 pouces de profondeur.

LLADO, SUC. de JOSEPH—
Taxe de 1889, montant à............$3 00
133 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Tonti, Rocheblave et St-Philippe, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 314, mesurant 32 pieds de face à la rue Ursulines sur 94 pieds de profondeur.

LLADO, M. M. L. A.—
Taxe de 1889, montant à............$13 20
134. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Dumaine, St-Philippe et Royale, désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 48 mesurant 21 pieds de face à la rue Chartres sur 78 pieds de profondeur.

LANAUX, MARIE L. GEORGE A. GEORGE JR. CHARLES, MARIE G. MOUTON ET MARIE A. FERNANDEZ—
Taxe de 1889 montant à............$33 00
135. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Prieur, Hôpital et Roman, désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 234 mesurant 108 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Ursulines sur 131 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues Ursulines et Prieur.

LEACH, Mme JOSEPH—
Taxe de 1889, montant à............$30 00
136. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, St. Louis et Conti, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 63, mesurant 32 pieds de face à la rue Royale sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

LEVI, M. M. & L.
Taxe de 1889, montant à............$24 00
137 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St-Louis, Toulouse et Bourgogne, désigné comme lot No 23 dans l'ilet No. 89 mesurant 24 pieds de face à la rue Remparts sur 77 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur.

LECONTE, J. B. & R. G.—
Taxe de 1889, montant à............$16 80
138 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St Louis et Conti, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 96, mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 124 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur.

LESUEUR ou SUEUR, Mme EMMA—
Taxe de 1889, montant à............$27 00
139 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, Chartres et St-Philippe, désigné comme lot No 23 dans l'ilet No 48, mesurant 27 pieds de face à la rue Royale sur 90 pieds de profondeur.

LIAUTAUD PAUL—
Taxe de 1889, montant à............$24 00
140. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Dauphine, Bourgogne et Bienville, désigné comme lot No 25 dans l'ilet No 93, mesurant 42 pieds de face à la rue Douane sur 128 pieds de profondeur.

LHOTE, CELESTINE—
Taxe de 1889, montant à............$2 40
142. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, St-Louis, Franklin et Toulouse désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 132 mesurant 22 pieds de face à la rue Liberté sur 53 pieds de profondeur.

L'HOTE, CELESTINE—
Taxe de 1889, montant à............$9 00
143 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Liberté, Franklin et St-Louis, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 132, mesurant 30 pieds de face à la rue Toulouse sur 80 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Toulouse et Liberté.

LORENZ, HENRIETTE—
Taxe de 1889, montant à............$17 40
144 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Liberté, Marais et le Chemin du Bayou, désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 145, mesurant 32 pieds 10 pouces de face à la rue Ursulines sur 120 pieds 5 1/2 pouces de profondeur.

MAESTRI, JEAN—
Taxe de 1889 montant à............$7 20
145 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Ursulines, Robertson et le Chemin du Bayou et les rues Robertson, Claiborne et Ursulines, désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 199, mesurant 18 pieds de face au Chemin du Bayou sur 47 pieds de profondeur, formant l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Robertson.

MAESTRI JEAN—
Taxe de 1889, montant à............$3 60
146. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou et les rues Robertson, Claiborne et Ursulines, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 199, mesurant 15 pieds de face au Chemin du Bayou sur 120 pieds de profondeur.

MANSION, JOSEPH—
Taxe de 1889, montant à............$10 80
147. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Quartier et Hôpital, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 82, mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 97 pieds de profondeur.

MANSION, JOSEPH—
Taxe de 1889, montant à............$24 00
148. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St. Claude, Liberté et St-Philippe, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 139, mesurant 54 pieds de face à la rue Ursulines sur 128 pieds de profondeur.

MANSION, JOSEPH—
Taxe de 1889, montant à............$10 50
149. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St-Claude, St-Philippe et Liberté, désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 139, mesurant 35 pieds de face à la rue Ursulines sur 120 pieds de profondeur.

MAUBERRET, PAUL—
Taxe de 1889, montant à............$18
150. Trois lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Canal, Rocheblave, Dorgenois et Douane, désignés comme lots Nos 9, 10 et 11, dans l'ilet No 331, mesurant chaque 27 pieds de face à la rue Canal sur 114 pieds de profondeur.

MAZERON, JULIA—
Taxe de 1889, montant à............$12
151. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, St-Philippe, Dumaine et Dauphine, désigné comme lot No 22, dans l'ilet No 85, mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur.

MARQUEZ, AUGUSTE—
Taxe de 1889, montant à............$6 00
152 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Claiborne, Robertson et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No 198, mesurant 31 pieds de face à la rue St-Pierre sur 81 pieds 10 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Claiborne.

MANCHAU, DENIS—
Taxe de 1889 montant à............$4 80
153 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rendon, St-Jean, St-Philippe, Ursulines et l'avenue Hagan, désigné comme lot No 21 dans l'ilet No 442, mesurant 15 pieds 1 pouce de face à la rue St-Jean sur 157 pieds, 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur une ligne et 146 pieds et 10 pouces sur l'autre ligne.

MOORE, JR. JOHN T.—
Taxe de 1889, montant à............$12 00
155. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Prieur, Johnson et Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 253, mesurant 38 pieds 10 pouces de face à la rue Ste-Anne sur 78 pieds 11 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Prieur.

MURPHY, Mme WM H.—
Taxe de 1889, montant à............90c
156. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Rendon, Lopez, Canal et Douane, désigné comme lot No 13 dans l'ilet No 432, mesurant 30 pieds de face à la rue Rendon sur 123 pieds 6 lignes de profondeur.

NASH, STEPHEN, LYNCH—
Taxe de 1889, montant à............$4 20
157. Sept lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, White, Dupré et Bellechasse, désignés comme lots Nos 4 à 10 dans l'ilet No 375; les lots Nos 4 à 8 mesurant chaque 31 pieds de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur; le lot No 8 formant l'encoignure des rues St-Philippe et White; le lot No 9 mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue White sur 95 pieds de profondeur sur une ligne et 19 pieds 3 pouces sur l'autre ligne; le lot No 10 mesurant 32 pieds de face à la rue White sur 95 pieds de profondeur sur une ligne et 108 pieds sur l'autre; formant l'encoignure des rues White et Bellechasse.

OSWALD, FRITZ—
Taxe de 1889, montant à............$4 20
158. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Galvez et Johnson et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 270, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur.

OLIVER, Vve D.—
Taxe de 1889, montant à............$10 80
159. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Bourgogne, St-Pierre et Remparts, désigné comme lot No 16 dans l'ilet No 100, mesurant 36 pieds de face à la rue Toulouse sur 120 pieds 8 pouces de profondeur.

PERSEVERANCE ROWING CLUB—
Taxe de 1889, montant à............$3 00
160 Améliorations dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans à Lake End (West End), faisant face au Nouveau Canal.

PENO, FRANCOIS—
Taxe de 1889 montant à............$30
161. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Claiborne, Esplanade et Quartier désigné comme lot No 1 dans l'ilet Nos 200 et 201, mesurant 100 pieds de face au Chemin du Bayou sur 225 pieds de profondeur, formant l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Robertson.

POTHIER, MME. L. B.—
Taxe de 1889, montant à............$48
163 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Ste-Anne et Dumaine, désigné comme lot No 22 dans l'ilet No 73, mesurant 61 pieds de face à la rue Bourbon sur 79 pieds de profondeur, sur une ligne et 120 pieds sur l'autre ligne.

PUISSEGUR, SUC. de JEAN—
Taxe de 1889, montant à............$30 00
164 Un morceau de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue St Philippe le Chemin de la Métairie, le Bayou St-Jean, l'avenue Taylor et la rue Monroe.

RHADES, JOHN H.—
Taxe de 1889, montant à............$10 80
165. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marais, Douane, Bienville et Villeré, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 159, mesurant 31 pieds de face à la rue Marais sur 80 pieds de profondeur.

RHADES, JOHN H.—
Taxe de 1889, montant à............$24 00
166. Six lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Miro, Ste-Anne et Tonti, désignés comme lots Nos 1, 3 et 4 et 5 dans l'ilet No 290, le lot No 1 mesurant 21 pieds 2 lignes de face aux rues Orléans et Ste-Anne sur 160 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues Orléans et Miro et l'encoignure des rues Ste-Anne et Miro.

RHADES, JOHN H.—
Taxe de 1889, montant à............$1 50
167 Trois lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les avenues Bienville, Hagan et les rues Douane, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3 dans l'ilet No 457, mesurant 31 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à l'avenue Bienville sur 102 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, formant l'encoignure des avenues Bienville et Hagan.

RHADES, JOHN H.—
Taxe de 1889, montant à............$24 00
168 Deux lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Bienville, les rues Roman, Derbigny et Conti, désignés comme lots No 10 et 11 dans l'ilet No 219 mesurant chaque 27 pieds de face à l'avenue Bienville sur 100 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur. Le lot No 11 formant l'encoignure de l'avenue Bienville et de la rue Roman.

RAYNAL, JOS. A. et ELLEN—
Taxe de 1889, montant à............$9 00
169 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Prieur Roman, Dumaine et Ste-Anne désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 2.7, mesurant 32 pieds 10 pouces de face à la rue Prieur sur 38 pieds 10 pouces de profondeur.

RAYNAL, J. AUGUSTE—
Taxe de 1889, montant à............$12
170. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Roman, Prieur et St-Philippe, désigné comme lot No 9, dans l'ilet No 235, mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur.

RIELEY, MATHEW—
Taxe de 1889, montant à............$3 60
171. Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par l'avenue Bienville et les rues Lopez, Rendon et Conti, désignés comme lots Nos 18 et 19 dans l'ilet No 425 mesurant 61 pieds 6 pouces 6 lignes de face à l'avenue Bienville sur 102 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur.

RIELEY, MATHEW—
Taxe de 1889, montant à............$2 70
172. Trois lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Canal Carondelet et les rues Lopez, Rendon et Conti, désignés comme lots Nos 8 9 et 10 dans l'ilet No 426, mesurant 92 pieds 6 pouces 5 lignes de face au Canal Carondelet sur 100 pieds 2 pouces de profondeur sur une ligne et 125 pieds sur l'autre ligne.

RICHARDSON, W. R.—
Taxe de 1889, montant à............$1 50
173 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le Chemin de la Métairie et les rues Anthony, St-Louis, Toulouse et le Nouveau Chemin de la Métairie, désigné comme 5 lots dans l'ilet No 622.

ROBERT, ERMANCE E—
Taxe de 1889, montant à............$4 80
174 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Miro, Tonti et Hôpital, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 291, mesurant 30 pieds de face à la rue Quartier sur 125 pieds de profondeur.

RUW, HERITIERS DE MICHAEL—
Taxe de 1889, montant à............$4 35
175 Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Miro, Galvez, Dumaine et St-Philippe, désignés comme lots Nos 20 et 21 dans l'ilet No 285, mesurant 18 pieds de face à la rue Miro sur 100 pieds de profondeur, et le lot No 21 mesurant 18 pieds de face à la rue Miro sur 132 pieds de profondeur.

SAMEOLA Sr., J.—
Taxe de 1889, montant à............$72
176. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Chartres, Ursulines et St-Philippe, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 20, mesurant 50 pieds de face à la rue Decatur sur 180 pieds de profondeur.

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs

La VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale

PRÉPARÉE AU BISMUTH

Par CHS FAY, Parfumeur

PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

SAMUELS, Mlles WILLIAMINE C. E. H. et SARAH JANE—
Taxe de 1889, montant à............$19 00
177. Trois lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tonti, Hôpital, Miro et Ursulines, désignés comme lots Nos 11, 12 et 13 dans l'ilet No 292; le lot No 11 mesurant 64 pieds 3 pouces de face à la rue Tonti sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Tonti et Hôpital; le lot No 12 mesurant 64 pieds 9 pouces de face à la rue Tonti sur 120 pieds de profondeur, et le lot No 13 mesurant 35 pieds de face à la rue Hôpital sur 129 pieds de profondeur.

SHANKS, LOUIS R.—
Taxe de 1889, montant à............$21 00
178. Trois lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Broad, St Philippe et Dorgenois, désignés comme lots Nos 20, 21 et partie du lot No 22, dans l'ilet No 342; les lots Nos 20 et 21 mesurant chaque 31 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Ursulines sur 100 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur, le lot No 21 formant l'encoignure des rues Ursulines et Dorgenois; la partie du lot No 22 mesurant 30 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Dorgenois sur 63 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur.

SHERMAN, Mme A.—
Taxe de 1889, montant à............$3 00
179. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Douane, Robertson et Bienville désigné comme lot No. 3 dans l'ilet No 186, mesurant 25 pieds de face à la rue Villeré sur 63 pieds 11 pouces de profondeur.

SPELMAN, Mme C.—
Taxe de 1889, montant à............$66
180. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Bourgogne, Remparts et Quartier, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No. 108, mesurant 40 pieds de face à la rue Esplanade sur 100 pieds de profondeur.

SPELMAN, Mme C.—
Taxe de 1889, montant à............$12 00
181 Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Bourbon, Remparts et Esplanade, désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 108 mesurant 30 pieds de face à la rue Quartier sur 94 pieds de profondeur.

SERUNTINE, JOSEPH—
Taxe de 1889, montant à............$2 25
182 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Jean Ursulines, St-Philippe, le Bayou St Jean et l'avenue Hagan, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 464 et 465, mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue St-Jean sur 101 pieds de profondeur.

STRINGER, ELIZABETH—
Taxe de 1889, montant à............$1 80
183. Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Canal, Lopez, Rendon et Douane, désignés comme lots Nos 5 et 6 dans l'ilet No 423, mesurant 64 pieds de face à la rue Canal sur 130 pieds 6 pouces de profondeur.

SPRINGER, MME C.—
Taxe de 1889, montant à............60c
184. Améliorations dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, situées au Lake End (West End), faisant face à la route du Fort Espagnol.

SKINNER, LOUISA—
Taxe de 1889, montant à............$2 40
185 Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Gayoso, Dupré et Toulouse, désigné comme lots Nos 9 et 10 dans l'ilet No 292, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur.

SORBE, P. O.—
Taxe de 1889, montant à............$10 80
18. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Bienville et Conti, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 97, mesurant 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 74 pieds de profondeur.

SOCIETE DE St-LOUIS, ROI, ET St-ANGELE ET St-ALEXIS—
Taxe de 1889, montant à............$15 00
187 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou et les rues Villeré, Robertson, St-Claude et Quartier, désigné comme lot No 4 dans les ilets Nos 174 et 175, mesurant 25 pieds de face au Chemin du Bayou sur 116 pieds de profondeur.

STURCKEN, SUC de H. F.—
Taxe de 1889, montant à............$27
189. Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Conti, Marais, Liberté et St Louis, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 154 mesurant 106 pieds de face à la rue Conti sur 128 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Conti et Marais.

STURCKEN, SUC. de H. F.—
Taxe de 1889, montant à............$21 00
190. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Louis, Marais, Conti et Liberté, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 4 mesurant 62 pieds de face à la rue St Louis sur 129 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur, formant l'encoignure des rues St Louis et Marais.

SURGI, Vve LOUIS—
Taxe de 1889, montant à............$3
191. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Villeré, Robertson, Esplanade et Quartier, désigné comme partie du lot No 5 dans l'ilet No 174 et 175, mesurant 22 pieds de face au Chemin du Bayou sur 116 pieds de profondeur.

TAIT, HELEN CLARK—
Taxe de 1889, montant à............$36
192. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Douane, Bourgogne, Remparts et Canal désigné comme lot No 20 dans l'ilet No. 95, mesurant 32 pieds 9 pouces de face à la rue Douane sur 106 pieds de profondeur.

TONGLET, Mlle VIRGINIA, FEMME de LOUIS FLECHIG—
Taxe de 1889, montant à............$3
193. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, White, Bellechasse et St-Philippe, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 374, mesurant 30 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur.

VITRAC, RENE H.—
Taxe de 1889, montant à............$12 00
194. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Remparts, St-Philippe et Bourgogne, désigné comme lot No. 14 dans l'ilet No. 105, mesurant 40 pieds de face à la rue Ursulines sur 97 pieds de profondeur.

VITRAC, RENE H.—
Taxe de 1889, montant à............$16 80
195 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, Bourgogne Remparts et Hôpital, désigné comme lot No 26 dans l'ilet No 106, mesurant 37 pieds de face à la rue Ursulines sur 87 pieds de profondeur.

VITRAC, RENE H.—
Taxe de 1889, montant à............$19 80
196 Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Robertson, Claiborne et Ursulines, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 198, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 106 pieds 11 pouces de profondeur.

VOORHIES, M.—
Taxe de 1889, montant à............$30
197. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Dauphine, Bourbon et Dumaine, désigné comme lot No 19 dans l'ilet No 76, mesurant 60 pieds de face à la rue St-Philippe sur 120 pieds de profondeur.

WEBER, AXIL—
Taxe de 1889, montant à............$90
199. Quatre lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Bienville, Douane et Clinton, désignés comme lots Nos 11 à 14, dans l'ilet No 7, mesurant 75 pieds de face à la rue Decatur sur 73 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Decatur et Bienville.

WEST END ROWING CLUB—
Taxe de 1889, montant à............$3 00
200. Améliorations dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, au Lake End (West End) faisant face au Nouveau Canal.

WINTER, JAMES L.—
Taxe de 1889, montant à............$36
201. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Clinton, Douane et Bienville, désigné comme lot No 10 dans l'ilet No 7, mesurant 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face aux rues Decatur et Clinton sur 90 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur.

WINTER, JAMES L.—
Taxe de 1889, montant à............$36
202. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Clinton, Douane et Bienville, désigné comme lot No 9 dans l'ilet No 7, mesurant 24 pieds 2 pouces et 3 lignes de face aux rues Decatur et Clinton sur 83 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur sur une ligne et 90 pieds 2 pouces et 4 lignes sur l'autre.

WILLIAMS, CAROLINE—
Taxe de 1889, montant à............$4 35
203. Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Orléans, Dorgenois, Ste-Anne et Rocheblave, désigné comme partie du lot No 2 dans l'ilet No 324 mesurant 27 pieds de face à la rue Orléans sur 84 pieds 5 pouces de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que ne désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque pouvant montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

THOMAS DUFFY,
Collecteur de Taxes d'Etat, Deuxième District, Paroisse d'Orléans.

AVIS

Est par le présent donné que la ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à la Législature, à sa prochaine session, pour obtenir le vote d'une résolution ou proposition conjointe, soumettant aux électeurs, pour la ratification ou le rejet, par leurs suffrages à la prochaine élection de représentants à l'Assemblée Générale, un amendement à la Constitution de l'Etat; la ville s'adressera également à la Législature pour le vote d'une loi destinée à mettre cet amendement à exécution. Le but dudit amendement et de la dite loi a d'autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre par l'entremise du Bureau de Liquidation de la Dette de la Ville des obligations (bonds) qui seront désignées sous le nom de "Bonds Constitutionnels" de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour un montant n'excédant pas $10,000,000, payables dans quarante ans, portant intérêt à raison de 4 pour cent par an. Le dit Bureau de Liquidation devra être autorisé à employer ou à vendre les bonds, et d'appliquer le revenu au paiement et à l'achat des bonds de la ville maintenant en circulation, y compris les certificats ou bonds émis en vertu de la loi du No 1 de 1882, ainsi que les judgment bonds, déjà émis ou à émettre par la ville en vertu de la loi No 67 de 1884, en faisant exception des bons à prime émis en vertu de la loi No 31 de 1876. Le dit Bureau de Liquidation devra aussi être autorisé à échanger les dits bons ou certificats en circulation, y compris les judgment bonds déjà émis ou à émettre plus ard qui pourront être offerts, en échange à la prime. La ville de la Nouvelle-Orléans devra en même temps être autorisée pour le paiement de l'intérêt et du principal des dits bons constitutionnels, des bons et certificats en circulation et des judgment bonds ci-dessus qui ne seront pas retirés par voie de paiements, d'achats ou d'échange, autorisés par l'amendement et la loi, et pour le paiement des subsides annuels de bons à prime, à prélever et à percevoir annuellement, jusqu'à l'entière extinction de tous les dits bons et certificats, une taxe de 1 pour cent sur toutes les propriétés mobilières et immobilières de cette ville, imposable pour ledit Bureau de Liquidation qui de ces fonds devra appliquer le paiement de l'intérêt et du principal des dits bons constitutionnels, et des certificats et bonds de la ville en circulation, ainsi qu'au paiement des primes et des primes entre les mains de porteurs, le dit Bureau devra, d'une autre part, prélever de l'excédant annuel de la dite taxe restant après tous les paiements exigés pour l'année, une somme de $100,000 comme fonds d'amortissement applicable à l'achat ou au rachat des bons constitutionnels ci-dessus et autres bons, non retirés. La loi ordonnera aussi au Bureau de verser le reste de l'excédant annuel en question, c'est-à-dire tout ce qui dépassera le montant ci-dessus de $100,000, entre les mains du trésorier de la ville ou de tout autre fonctionnaire désigné dans ce but, et le dit reliquat devant constituer un Public Improvement Fund à être appliqué à des travaux d'utilité publique d'un caractère permanent, ainsi que le déterminera le Conseil de Ville. Le droit (résultant d'un contrat) à la taxe affectée en vertu des actes actuelles aux bons à prime et aux autres bons et certificats en circulation, ne sera pas invalidé, mais restera en vigueur et l'exemption de dits bons constitutionnels de toute espèce d'impôt resteront et protégés. Le dit amendement approuvera et confirmera la loi de la Législature pour mettre à exécution cet amendement, et confirmera toute autre législation dans le même but. L'amendement et la loi reconnaîtront et déclareront les porteurs des dits bons constitutionnels, et le droit acquis "contrat" entre la ville et les porteurs des dits bons constitutionnels, et, y compris les judgment bonds. Il sera en outre reconnu, la ville du débiteur de la taxe de 1 pour cent ci-dessus affectée à le dette pouvoir de prélever et de percevoir annuellement, à l'exclusion de la dette municipale, à l'excédant de 1 pour cent recouvrée et confirmée par l'amendement constitutionnel, sujette toujours à la clause de limitation portant que la ville pour les besoins de l'administration ci-dessus ne dépassera pas 1 pour cent.

30mars—5f en 1m mar.

AVIS.

Est par le présent donné que la ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à la Législature, à sa prochaine session, pour le vote d'une loi pour amender la 1ère et la 2me section de la loi de la Législature No 67 de 1884, autorisant l'émission de bons pour les obligations par jugements de cour, spécifiés dans la dite loi. L'amendement portera que les bons seront datés du 1er janvier ou du 1er juillet suivant la date de leur émission, qu'ils comprendront l'intérêt jusqu'à la date de leur émission, et que les bons porteront 4 pour cent d'intérêt par an à partir de la date du bon, au lieu de 5 pour cent comme il est maintenant prescrit par la dite loi de 1884.

30 mars—5f en 1 mois, le mar.

E. GARDES, PRÉSIDENT. W. W. GIRAULT, CAISSIER.

AMERICAN NATIONAL BANK

47 RUE DU CAMP,

Fait les affaires de banque en général et vend du change, en sommes au gré des acheteurs, sur toutes les principales villes d'Europe, d'Angleterre et du Continent européen.

12 juil—1an—dim.mer.vend

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 - RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.

14 déc—1 an

FEUILLETON.

No 6. Commencé le 9 avril.

Poste-Restante

—PAR—

EDOUARD CADOL.

IV

(Suite.)

Tout ce qu'il s'accorda fut de s'offrir un ou deux verres de genièvre de sa consommation accoutumée, et quittant la plage, il se dirigea d'un pas pressé vers la villa.

V

Certes! Firmin Sirvey était homme de lettres, et même excellemment. Pourtant ce n'était pas un de ces bigauds qui, pour faire profession d'étudier la nature humaine, de sonder les replis du cœur humain, se posent, en face d'eux-mêmes, en sceptiques achevés et invulnérables. "De lettres," oui; mais homme aussi; "un homme" à l'occasion, et très capable de se regarder en face et se dire ses vérités.

Eh bien! rentré chez lui, rue de Boulogne, il ne prit point de mitaines pour se démarrer qu'il avait agi, non pas seulement avec légèreté, mais mal; oui, encore une fois, mal agi.

Qu'importe le degré de moralité des gens qu'on trompe; mettons-les hors de cause, c'est l'acte en lui-même qui est mauvais, et qui mérite un blâme.

Il se le répéta bravement, se condamna. Mais il eut beau faire, force lui fut de reconnaître qu'il avait beaucoup de chagrin.

Ce n'est pas tant parce qu'il était épris d'une jeune fille que très probablement il ne pouvait pas épouser, à moins d'être un vilain monsieur, ou le dernier des niais: mais parce que, quelle qu'elle fût cette jeune fille, elle ne méritait pas que lui—lui, entendez bien; puisqu'elle ne lui avait rien fait—que lui, dis-je, la mortifiât d'un affront, qui lui causerait de la peine; qui la ferait pleurer.

Faire pleurer de si beaux yeux! Qu'elles pèseraient sur sa conscience, les larmes qu'ils allaient répandre!

Qu'il s'en voulait de tout cela!

L'abominable sottise, pour un garçon de son caractère, que de s'embarquer dans une aventure de cette sorte. Je vous demande un peu si ça le regardait, le secret de Thérèse. Chercher à le surprendre: la misérable besogne! Et dire que tout à l'heure il le connaîtrait en entier,

Hélas! c'est trop certain! Tout à l'heure une femme, venue exprès de cent cinquante lieues, sinon plus; il ne savait pas exactement à quelle distance Lucerne est de Paris; une femme; une vieille femme; quelque harpie, lui dévoilera je ne sais quelle faiblesse, quel malheur, quelle honte par basse vengeance, avidité peut-être.

Voyons! il en est temps encore. S'il ne recevait pas cette horrible femme, cette mégère? S'il la mettait à la porte, en refusant de l'écouter? Si.....si.....?

Et il attendait seul, chez lui, agité, dans son cabinet de travail, prêtant malgré lui l'oreille au roulement des rares voitures qui s'engageaient dans la rue de Boulogne, regardant sa pendule, puis sa montre; trouvant les minutes lentes, les heures mortelles; se rongeant d'impatience, ravagé par une anxiété indéfinissable.

Tout à coup on sonna.

Il en eut de l'éblouissement, sous le coup d'une contraction du cœur, et il resta immobile, haletant, suffoqué.

Le voilà venu, le moment cruel! Que va-t-on lui apprendre? Pauvre Thérèse; pauvre enfant!......

Un dur reproche, un cuisant remords le clouaient sur place.

On sonna de nouveau.

Alors un flot de sang lui monta au front, et ne se possédant plus:

—Tant pis!....s'écria-t-il, les poings serrés; si elle consent à sacrifier sa fortune, qui sait!....Ce n'est peut-être qu'une abusée! Je veux savoir!....

D'un pas rapide, il courut à l'antichambre et ouvrit.

Il était d'une pâleur extrême à présent. Il avait peur!

Si troublé qu'il fût, une légère surprise le détendit en apercevant la personne qui se présentait.

Pas le moins du monde harpie; pas une "horrible vieille femme" non: une "dame" mise correctement, de bonne tenue, d'une simplicité comme il faut, et d'un cachet respectable.

—Vous êtes monsieur Sirvey? demanda-t-elle d'une voix calme et discrète.

—Oui, madame, répondit le jeune homme, en l'invitant à pénétrer.

Elle s'assit, et Firmin s'étant placé à son bureau:

—Monsieur, dit elle, permettez-moi de vous déclarer, d'abord, que ma démarche m'est dictée par l'affection profonde que je porte à Mlle Vitchnau.

—Permettez, madame, fit Sirvey, en l'interrompant, résolu à déblayer le terrain; avant d'entendre ce que votre loyauté vous engage à me révéler, la mienne m'oblige à vous demander si vous êtes exactement édifiée sur le véritable caractère de mes relations avec la famille Warleckmoës.

—Je crois savoir que vous devez épouser Thérèse.

—Qui vous le fait supposer?

—Une lettre que voici, monsieur, répondit la veuve, en tirant de sa poche un papier quasi-administratif. Lisez, je vous prie.

Dès le premier coup d'œil, Firmin aperçut un en-tête imprimé, portant:

AGENCE DE RENSEIGNEMENTS
"Mr*** et Cie
"rue.... No....
"Paris

Puis, en belle cursive;

Madame,

Une personne qui vous est chère est proposée en mariage à M. Firmin Sirvey, romancier, auteur dramatique et rédacteur de la Revue verte, demeurant 192, *rue de Boulogne.*

Suivaient des renseignements précis sur la moralité du jeune homme, ses origines, sa parenté, ses mœurs, le produit moyen de ses travaux; le tout à son avantage.

Puis, pour terminer:

Si, ainsi qu'on l'affirme, vous vous réservez d'intervenir en cette circonstance, notre maison est à même de vous en procurer la facilité par des recherches, comme d'une action sûre et discrète, à des conditions dont vous vous rendrez compte en jetant les yeux sur le tarif ci inclus.

Agréez, etc.

Le directeur,

....

La lecture de ces offres de service audacieuses consterna le jeune homme. Quoi! C'était possible. On tolérait des entreprises de ce genre. Ouvertement, des gens—quelles gens!—faisaient marchandise de la vie privée des citoyens, des familles. A côté de la préfecture et à la connaissance du gouvernement, ils créaient une police secrète au service de toutes les ambitions, les rancunes, les haines, les vengeances, comme des compétitions de toutes sortes!

Fournir au postulant des armes contre son concurrent, des griefs au mari contre sa femme et réciproquement, pour un procès en divorce; des moyens pour ruiner un négociant, pour empêcher une union—c'était le cas ici—qui sait! pour faire interdire un vieillard, interner comme fou un parent à succession, et toutes autres infamies obscures, ce commerce pouvait s'exercer, à l'abri de la loi, presque publiquement! Cela semblait une monstruosité, une chose inouïe, à ce "Parisien" qui croyait "savoir son boulevard" et "le connaître dans les coins" comme avaient dit les invités du banquet Creeslois.

Mais l'indignation succéda vite à l'atterrement premier, et regardant la veuve de travers:

—Ma foi! madame, dit-il cavalièrement, j'ignore à quelles visées attribuer votre intervention; mais je me permettrai de ne pas vous féliciter sur les procédés que vous mettez en œuvre.

Mme Schutz ouvrit de grands yeux.

—Que croyez-vous donc, monsieur? demanda-t-elle, légèrement étourdie de l'apostrophe de son hôte.

—Rien encore de précis madame; mais il est bon que toute équivoque disparaisse entre nous. Avant d'entendre votre révélation, souffrez que je vous édifie sur ma véritable situation à l'égard de Mlle Vitchnau et de sa famille. Peut-être ma confession vous épargnera-t-elle une confidence que je crains d'être obligé de qualifier sévèrement.

Ce fut au tour de la veuve de se déconcerter.

—Mais, monsieur, répliqua-t-elle sans le laisser poursuivre, vous vous trompez bien malheureusement, si vous suspectez ma conduite, et je vous prie d'y prendre garde pour vous-même.

Je n'ai aucune relation avec cette agence, ni aucun sujet d'agréer ses offres de service.

—Soit! Mais vous ne profitez pas moins de son avis, et vous faites cent cinquante lieues pour m'apprendre sur Mlle Vitchnau.... quoi? Voyons, qu'avez-vous à en dire?

—Simplement que je l'aime comme une enfant d'élection, parce que c'est le cœur le plus droit, le plus noble que j'aie jamais connu; que ces chères qualités sont, chez elle, à l'état de vertus, et que celui qu'elle épousera reconnaîtra aisément lui devoir le respect le plus affectionné.

Firmin resta bouche béante. Il ne comprenait plus. Pourtant la veuve ne s'était sans doute pas déplacée pour lui faire cette profession de foi.

—Tant mieux! dit-il, un peu dérouté. Mais alors, c'est donc son père, qui?....

—M. Vitchnau? reprit l'ancienne gouvernante. C'a été le plus honnête homme de son pays. Allez en Suisse, monsieur; prononcez son nom. Il n'est personne qui ne s'empresse de confirmer mes paroles. L'honorabilité du père de Thérèse est proverbiale, et non pas seulement chez nous, mais encore à Turin, à Vienne, partout où son industrie a eu à s'exposer.

Pour le coup, le jeune homme ne sut plus que penser. Si Thérèse méritait tous les respects, si son père était un parfait honnête homme, quel "fait" la veuve tenait-elle tant à "porter à sa connaissance?" A quel propos, pourquoi, pour qui était-elle venue à Paris?

—Pour vous, monsieur, répondit-elle à la question de M. Sirvey.

—Pour moi?

—Uniquement.

—Mais vous ne me connaissez pas?

—C'est vrai.

—En ce cas, quel intérêt vous avisez-vous de me porter, madame?

—L'intérêt que m'inspirent les gens de bien. C'est dans ce seul sentiment que je suis venue vous dire: Si vous épousez Thérèse, dans les conditions qui vous sont faites, vous devenez innocemment le complice d'une spoliation.

—Une spoliation? répéta Sirvey, s'embrouillant de plus en plus.

—Oui, monsieur, une spoliation. Quelle est, je vous prie, la dote annoncée? Huit cent mille francs, n'est-ce pas?

—En effet, madame, huit cent mille francs comptant.

—Eh bien! monsieur. Le père de Thérèse lui a laissé environ deux millions.

Il y eut un moment de silence durant lequel une révolution se passa dans l'esprit du jeune homme. Une joie inexplicable, enthousiaste l'envahit, si bien que, perdant un peu la tête, il saisit les mains de la veuve interloquée de l'épanouissement subit de sa physionomie.

—Et.....fit-il avec un reste d'anxiété, c'est là ce que vous êtes venue me dire, c'est là tout?....

—Tout; oui, monsieur!

—Ah! s'écria-t-il avec un éclat de soulagement heureux, ah! madame, permettez-moi de vous embrasser!

Elle n'eut pas à le lui permettre. Avec un entrain d'enfant dont la satisfaction intime déborde, il lui planta deux gros baisers sur la joue, disant:

—Ah! si vous saviez!.......Si vous saviez, madame!.......

Il le dit et le répéta, faute de trouver les mots pour s'expliquer, tandis qu'elle le contemplait avec curiosité.

Il se ressaisit cependant, et d'une voix plus calme.

—Mais, il faut que vous sachiez; il faut que je vous avoue tout, à mon tour. Je vais vous heurter dans vos affections, madame, vous scandaliser; mais vous êtes bonne, vous me pardonnerez, parce que ma tenue incohérente vous prouvera du moins que j'aime de toutes mes forces, de toute mon âme, cette jeune fille que vous avez élevée, et qui a conservé tant de place dans votre cœur!

Oui, je l'aime, malgré tout ce que la raison, mon éducation, ma conscience, ma fierté, disons tout!....mon honneur pouvaient me suggérer contre mon penchant. Soupçons, répugnances, risques de paraître ce que je rougirais d'être, rien ne me retenait de l'aimer. J'aurais tout accepté, tout pardonné, si elle eût consenti à un sacrifice....

—Quel sacrifice?

—Celui de sa fortune. Je le jure, cette dot, cette grosse dot, restait le seul et dernier obstacle qui m'arrêtât de me déclarer.

—Ah! mon Dieu! fit la veuve avec douleur. Il me semble que je vous comprends, monsieur. Vous imaginiez que ma pauvre Thérèse fût indigne d'un honnête homme; que cette dot eût des origines inavouables, ou fût une....compensation!....

C'est dans un sanglot que le dernier mot fut prononcé par Mme Schutz, qui n'en pouvant plus, laissa s'écouler des larmes abondantes.

—Pardon! pardon! répétait Firmin tout près d'en faire autant.

Il s'était vivement approché de la veuve, s'agenouillant presque devant elle, qu'il ne connaissait pas une heure avant, et lui ayant repris les mains, il la conjurait de se calmer, de l'excuser.

L'excuser? Non! Il se déclarait coupable, coupable d'une curiosité malsaine, au début, d'une supposition arbitraire et mauvaise ensuite. Mais aussi, les procédés de Guillaume Warleckmoës n'étaient-ils pas faits pour donner matière à des doutes outrageants?

Ces procédés, l'ex-gouvernante de Thérèse les ignorait. Le jeune homme les lui apprit, lui conta tout, depuis l'espèce de pari qu'il avait engagé avec lui-même dans le salon rouge de Brébant. L'annonce, la lettre répondue à la poste restante, les conditions dans lesquelles il s'était "exhibé" au Cirque des Champs-Elysées, les pourparlers avec Grangeois, cet ex-avoué, réduit à s'occuper d'affaires louches; Firmin ne dissimula rien; se confessa comme il venait de le dire.

La veuve l'écoutait atterrée, indignée, non contre lui, maintenant; mais contre le tuteur de l'innocente jeune fille, exposée à cette série d'affronts, si peu mérités.

Mais ce n'était pas tout que de protester d'une façon générale. L'honneur de Thérèse exigeait, au sentiment de Mme Schutz, que des preuves faciles à contrôler fussent étalées sous les yeux de ce jeune homme qui déplorait son erreur, si involontaire fût-elle.

Firmin n'en demandait pas; une confiance aveugle, désormais, lui paraissait équivaloir à une minime réparation de ses torts.

—Du tout! dit la veuve, avec une autorité attendrie. Je vous en prie, pour elle, monsieur, écoutez-moi avec bienveillance.

Elle se recueillit un moment pour surmonter un reste d'émotion, puis, en phrases simples, elle raconta ces choses vraies:

"—M. Guillaume Warleckmoës fut en sa jeunesse un garçon droit et laborieux. Sans grande instruction, et assez sage pour ne pas monter ses visées au-dessus de sa condition, il se plaça commis aux écritures dans une maison de commerce à Luxembourg, et en peu d'années parvint au premier emploi de l'entreprise.

"Le décès de ses parents le rendant chef de famille, il alla chercher en Belgique sa jeune sœur, Arthémise, qu'il confia à des religieuses institutrices.

"C'était une enfant adorable; ce fut bientôt une jeune fille d'une beauté frappante; beauté qu'elle a transmise à sa fille Thérèse.

"Mais, elle n'était pas seulement jolie et douée de grâce naturelles. Les religieuses, sans se soucier de son absence de fortune, en firent une demoiselle accomplie, en même temps qu'une ménagère attentive et attendue. Musicienne, chanteuse, un peu peintre d'aquarelle à ses heures, quand, sortie du couvent, elle eut à tenir l'intérieur de son frère, son aîné de beaucoup, il s'aperçut que les dames institutrices n'avaient pas volé leur argent, et qu'Arthémise avait profité de leur enseignement.

"Elle ne resta pas longtemps chez son frère. M. Arnold Vitchnau, citoyen suisse, ingénieur-contracteur, alors employé en sous-ordre à la construction de chemins de fer hollandais, demanda en mariage Arthémise à Guillaume. Il la savait sans fortune; mais ses appointements assez élevés pour l'époque, et une dizaine de mille francs hérités d'un oncle assuraient l'existence au jeune ménage. Guillaume souscrivit sans difficulté au désir du jeune ingénieur, en qui il ne voyait qu'un garçon de sa classe; une sorte de contremaître, de conducteur de travaux, avec qui il allait de pair.

"D'ailleurs lui-même allait se marier avec la fille de son patron: Mlle Gudule Hood; mariage qui, en l'associant aux affaires de la maison, lui en promettait la succession. Par là, pensait-il, il garderait sa supériorité sur son beau-frère, et les deux mariages empêcheraient les froissements qui se produisent entre femmes vivant sous le même toit.

"Tout alla bien durant les premières années; d'autant que M. Vitchnau retourna dans son pays. Nul sujet de brouille. Toutefois, il arriva fortune différente aux deux familles. Tandis que le mari d'Arthémise s'établissait, à l'aide de capitaux qu'on lui offrit avec empressement, entreprenant des travaux fructueux qui faisaient honneur à son savoir et lui valaient une considération à mesure grandissante, Guillaume, devenu patron, voyait ses affaires languir, sa maison péricliter.

"Lui encore, il n'en eût été que chagrin, bien qu'intérieurement humilié en se comparant à Vitchnau; mais sa femme, d'esprit indigent, se prit à jalouser sa belle-sœur. Cela avait commencé à la naissance de Thérèse, en avance d'une année environ sur celle d'Elisabeth. Et puis, à son entrée dans le monde, celle-ci chétive, noirâtre, informe, n'annonçait pas qu'elle deviendrait ce qu'elle est en somme: une jeune fille plutôt jolie, quoique sans grand éclat. Tandis que Thérèse était apparue, mignonne, rose, et tout de suite douée d'une physionomie attrayante.

"Et puis, savez-vous qui avait tenu Thérèse sur les fonts baptismaux? Le président du conseil fédéral, ayant pour commère Mme la comtesse Thérèse d'Oldernitz, femme de l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie.

(A continuer.)